

## Le datura stramoine *Datura stramonium*

### Comment le reconnaître ?

- Plante annuelle, de grande taille allant de 35cm à 2m.
- Pilosité sur tiges et pétioles, faible à nulle sur les feuilles.
- **Feuilles** alternes, longuement pétiolées, ovales ou elliptiques, lobées avec des dents irrégulières et un sommet en pointe.
- **Fleurs** en forme d'entonnoir de 5 à 10 cm de long, de couleur blanche à mauve.
- **Fruit** en capsule épineuse pouvant contenir jusqu'à 500 graines. Elles peuvent survivre 30 ans et faire des levées échelonnées.
- Au toucher, **odeur désagréable**.



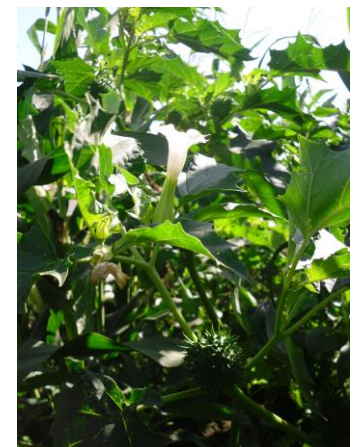
### Quel habitat ?

Le datura stramoine peut se trouver dans les **parterres de fleurs des espaces verts** des collectivités mais aussi dans les **jardins des particuliers** et aux **abords de tous les axes routiers**.

Cette adventice peut également être achetée dans les jardineries, leur toxicité sera aussi importante que celles situées en milieu agricole.

Le datura stramoine est également présent en **bordure et dans les parcelles agricoles** que ce soit dans des parcelles de grandes cultures (maïs, sarrasin), que dans les cultures maraîchères.

Le datura stramoine s'adapte à tous types de sols et semble peu sensible au pH. Il se retrouve plus particulièrement dans des cultures estivales.



### Quels dégâts et impacts ?

**Santé** : le datura stramoine est une **plante très toxique et hallucinogène**. Toutes les parties de la plante contiennent des alcaloïdes puissants la rendant dangereuse pour les hommes et les animaux. Les symptômes de l'intoxication surviennent 3 heures après l'ingestion et peuvent être de différents types : des troubles hépatiques, nerveux et sanguins plus ou moins graves avec par exemple sécheresse de la bouche, pupilles dilatées, troubles de la vue, tachycardie, agitation, confusion, désorientation spatio-temporelle, hallucinations, paroles incohérentes... De très petites quantités suffisent pour déclencher une intoxication.

**Biodiversité** : en parcelle agricole, le datura entre en **compétition avec les cultures**, notamment le tournesol.

**Economique** : **refus des lots de cultures de tournesol dépassant la norme** de graine de datura. Ces refus peuvent être de l'ordre de 1 à 4% des lots.



## Quelle réglementation ?

1. Le règlement européen du 19 juin 2015 fixe à **1 gramme/kg**, soit 0,1% de la teneur maximale en graine de datura **pour les matières premières destinées aux animaux**.
2. Le 20 février 2016, un nouveau règlement européen fixe à **1µg/kg la teneur maximale d'alkaloïdes tropaniques** (substances produites par le datura) à ne pas dépasser dans les préparations à base de céréales et aliments pour nourrissons et enfants en bas âge contenant du millet, sorgho, sarrasin ou des produits dérivés.
3. La réglementation relative au Paquet Hygiène prévoit qu'une denrée alimentaire ne peut être mise sur le marché que si elle est sûre et saine pour le consommateur. Ainsi, **la responsabilité civile ou pénale du producteur peut être engagée en cas d'intoxication. Il est donc indispensable de gérer au mieux cette adventice.**

## Que faire ?

### Dans les espaces verts et les jardins :

- **Arracher** le datura en portant des gants pour le manipuler.
- Le mettre directement à la poubelle et non pas sur le tas de compost.
- **Ne pas brûler le datura**, des intoxications sont possibles lors de l'inhalation des fumées.

Dans les parcelles agricoles, des mesures de gestion peuvent être mises en place, accompagnées éventuellement d'une solution chimique.

- Mettre en place des **cultures d'hiver couvrantes dans la rotation**.
- Mettre en place **des faux semis en interculture** pour diminuer le stock de graines. En effet, cela permettra de faire germer les grains de datura et de les détruire mécaniquement.
- Limiter la dissémination de l'adventice en **nettoyant minutieusement son matériel**, notamment la moissonneuse batteuse.
- Commencer, si possible, les récoltes par les parcelles indemnes ou peu touchées par le datura.
- **Éviter le labour**, ce dernier provoquerait l'enfouissement des graines de datura et induirait des levées.

Avec le soutien financier de :



Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.